



CAPL DES LISTES D'APTITUDE DE C EN B ET DE B EN A

CIRCULEZ IL N'Y A (PRESQUE) PLUS RIEN À VOIR !

Comme chaque année à la même époque, nous nous sommes penchés sur l'examen des candidatures des collègues qui postulent pour la liste d'aptitude de C en B ou de B en A.

Et comme chaque année, force est de constater que les volumes de promotion se réduisent dramatiquement.

Au niveau national, il y a pour 2020 : 400 possibilités de promotions de C en B (50 de moins que l'année dernière) et 85 possibilités de promotion de B en A (contre 100 cette année).

Comme il y a 132 directions, entre les départements, les services à compétence nationales et les directions spécialisées, ça ne fait pas lourd pour chacun !!! En moyenne, à peine 3 potentialités de passer B et bien moins d'une pour passer A.

A ce niveau-là, on a presque envie de dire qu'il y a plus de chance de gagner au loto !

Dans le 06, **concernant la liste d'aptitude de C en B**, la direction avait un **quota de 6 dossiers à présenter à la Centrale, pour 105 candidats qui avaient postulé.**

A l'issue de la CAPL, 8 dossiers ont été retenus en « excellents » par l'administration qui seront présentés au national, 7 en « très bons » qui sont dans le vivier pour l'an prochain et le reste est laissé en « à revoir ».

Pour départager les dossiers , l'Administration a appliqué les filtres suivants :

- Vous ne passez pas les concours : circulez, vous reviendrez quand vous les passerez !
- Vous avez moins de 45 ans (rappelez-vous, les concours !) ou plus de 60 (mais si, c'est bientôt la retraite ... une réforme, quelle réforme ? Meuuuh non) : circulez, ce n'est pas encore l'heure, ou ce n'est plus l'heure !
- Vous n'avez pas toutes les croix du profil-croix en excellent sur les cinq dernières années : circulez, c'est un très bon dossier, mais il y en a d'autres qui sont meilleurs !
- Vous n'avez pas la mention explicite « apte au grade supérieur » dans vos appréciations littérales : circulez ! (parce que d'autres l'ont).

Donc, pour résumer, si vous êtes âgé de 45 à 60 ans (même 55 c'est mieux), avec un profil-croix parfait depuis 5 ans et « apte au grade supérieur et que vous passez par ailleurs les concours, il y a peut-être une chance ... parce que je rappelle quand même qu'il n'y a que 6 places. A titre d'exemple, il y avait 16 dossiers cette année à avoir eu pendant 5 ans toutes les croix dans « excellent »).

Quant aux volumes de promotion de B en A dans le département, il est passé de 3 en 2018 et 2 en 2019 à 1 pour 2020 ! Alors qu'il y a 71 agents candidats.

Pour mémoire, il y avait 3 candidats classés « excellents » et 4 en « très bons ».

Au rythme actuel, si votre dossier monte de « à revoir » à « très bon », il vous faudra 8 ans pour passer A. Et comme le dit la direction, « ce n'est pas un bâton de maréchal de fin de carrière ». Traduisez : il faut que le collègue ait encore plusieurs années à exercer en tant qu'inspecteur pour qu'il puisse avoir la promotion.

Donc dans les faits :

- Vous êtes C1 : circulez, vous repasserez quand vous serez CP. Je sais, vous avez le droit de postuler, mais dans les faits elle ne retiendra jamais votre dossier.
- Vous êtes CP, mais pas encore au 8^e échelon : circulez, ce n'est pas encore l'heure !
- Vous ne passez pas les concours : circulez, vous reviendrez (là aussi) quand vous les passerez !
- Vous avez moins de 50 ans (rappelez-vous, les concours !) ou plus de 54 (trop vieux, on ne vous l'avait pas dit ? ... Ah, non peut-être pas en fait) : circulez, ce n'est pas encore l'heure, ou ce n'est plus l'heure !
- Vous n'avez pas toutes les croix du profil-croix en excellent sur les cinq dernières années : circulez, c'est un très bon dossier, mais « en retrait par rapport à d'autres » (sic!)
- Vous n'avez pas la mention explicite « apte au grade supérieur » dans vos appréciations littérales : circulez ! (et revenez plus tard).

En clair, si vous êtes CP 8^e au minimum, âgé de 49 à 54 ans (ça devient compliqué !), avec un profil-croix parfait depuis 5 ans et « apte au grade supérieur » et que vous passez par ailleurs les concours, vous espérez ... et acheter un billet de loto. A titre d'exemple, il y avait aussi 16 dossiers cette année à avoir eu pendant 5 ans toutes les croix dans « excellent ») pour une seule possibilité de promotion.

Il faut faire ici un peu d'explication de texte : NON, classer en « à revoir » ne signifie pas que le dossier est mauvais. C'est juste que tout est affaire de gros sous. L'administration est consciente que si elle devait récompenser comme il se doit tout les collègues qui ont un dossier excellent, ça lui coûterait beaucoup trop cher. Alors elle fait miroiter la liste d'aptitude tout en sachant très bien qu'elle laissera sur le bord de la route un maximum d'agents qui devraient être promus !!

Solidaires Finances Publiques a donc voté contre le projet de l'Administration qui ne retient qu'une fraction infime des dossiers d'agents et réaffirme que tous les agents sur la plage d'appel devraient être promus.